

Célébration de la 4ème journée africaine de lutte contre le paludisme

Une conférence de presse a été organisée jeudi à Nouakchott dans le cadre de la célébration de la 4ème journée africaine de lutte contre le paludisme. A cette occasion, le directeur de la protection sanitaire et le coordinateur du projet de lutte contre le paludisme qui ont animé la conférence, ont passé en revue la politique générale de lutte contre le paludisme entreprise dans le pays.

Ils ont ensuite parlé des ravages causés par cette grave maladie et de l'accroissement du taux annuel de morbidité qu'elle engendre.

Lire page 4

Célébration de la Journée Africaine de lutte contre le paludisme

La politique nationale de santé est le meilleur moyen de relever le défi majeur du paludisme

MM. Idoumou Ould Mohamed Vall et Sidi Mohamed Ould Lebatt respectivement directeur de la Protection Sanitaire et coordinateur du Projet de Lutte contre le Paludisme ont donné jeudi à Nouakchott une conférence de presse dans le cadre de la célébration de la 4ème Journée Africaine de Lutte contre cette maladie.

Après avoir fait une présentation de la politique générale de lutte contre le paludisme entreprise dans le pays, les deux responsables ont répondu aux questions des journalistes. Voici les principales idées développées dans ces deux exposés:

" Le Paludisme c'est non seulement cette maladie dangereuse proliférant de façon vertigineuse, mais c'est aussi une épidémie dont les effets dépassent bien les frontières de la santé pour influencer ainsi sur d'autres domaines: le social et l'économique. Il est un facteur majeur de la cause de l'accroissement du taux de morbidité annuelle, atteignant 1500 cas de décès enregistrés, un petit nombre par rapport au nombre de palustres (300.000 atteints). Le paludisme est considéré comme une cause principale de morbidité parmi les femmes enceintes, les enfants et les couches jeunes de manière générale. Ce qui engendre des effets négatifs sur le niveau de production de tout pays en voie de développement. Un paludisme chronique, défini par une atteinte durant deux mois, pendant l'année, constitue tout de même un handicap

préjudiciable à la productivité individuelle, tout comme il occasionne des dépenses énormes mobilisées pour l'achat de médicaments coûteux et des soins.

Les procédures suivies dans le cadre de la politique nationale de l'Etat demeurent susceptibles de relever ce défi majeur qu'est la lutte contre le paludisme.

Cette politique est axée sur deux volets essentiels: la prévention et le traitement.

Sur le plan préventif, une sensibilisation généralisée a été opérée au cours des journées nationales ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation sur toute l'étendue du territoire national en général et de façon accentuée dans les zones endémiques et paludéennes. Au cours de ces actions, des orientations sont données aux populations qui sont initiées à l'utilisation des moustiquaires.

Au niveau du traitement, les efforts déployés s'articulent sur la formation d'équipes de santé capables de fournir le traitement de tous les cas palustres.

A travers ces opérations, les moughataa seront dotées de laboratoires d'analyses pour procéder au diagnostic préalable et au traitement et consultations nécessaires.

La moustiquaire coûte la modique somme de 700 ouguiya (soit 2 dollars) sur toute l'étendue du territoire national.